

## HYPOTHÈSES GNL : DISTRIBUTION ET ÉQUILIBRAGE

### Distribution

- 1 Le volume réellement consommé par le client GNL pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au  
2 30 septembre 2016 est 43 682 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.
- 3 Le palier tarifaire a été déterminé au moyen du volume réel de liquéfaction de l'usine LSR.  
4 Ainsi, ce volume était de 64 863 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au  
5 30 septembre 2016. Convertie sur une base quotidienne, la quantité obtenue est de  
6 177 220 m<sup>3</sup>/jour, laquelle correspond au palier 5.8 du volet A du tarif D<sub>5</sub>.
- 7 Le coût unitaire attribuable au palier tarifaire tarif D<sub>5.8</sub> volet A a été déterminé au moyen  
8 de l'allocation des coûts présentée à la Cause tarifaire 2014, R-3837-2013.

Coût distribution unitaire (¢/m <sup>3</sup> ) <sup>1</sup> (1)	Fonds Vert CT2013 (¢/m <sup>3</sup> ) (2)	Fonds Vert CT2016 (¢/m <sup>3</sup> ) (3)	Coût distribution – Client GNL CT2016 excluant FV (¢/m <sup>3</sup> ) (4= 1-2)	Coût distribution – Client GNL CT2016 incluant FV (¢/m <sup>3</sup> ) (5=4+3)
3,312	0,711	0,000	2,602	2,602

### Équilibrage

- 9 Le volume réellement consommé par le client GNL pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au  
10 30 septembre 2015 est de 32 109 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.
- 11 Les paramètres nécessaires au calcul du prix d'équilibrage du tarif D<sub>5</sub> ont été déterminés  
12 au moyen du profil global de liquéfaction réel de l'usine LSR pour la période du 1<sup>er</sup> octobre  
13 2014 au 30 septembre 2015 et, conformément à la méthode présentée à l'article 13.1.3.2  
14 des *Conditions de service et Tarif*, au nombre maximum de jours d'interruption ainsi qu'au  
15 nombre réel de jours d'interruption. Les valeurs obtenues sont les suivantes.

---

<sup>1</sup> R-3837-2013, B-0165, Gaz Métro-14, Document 3, page 6 ligne 50.

Jmax	Jréel	A (m <sup>3</sup> /jour)	A <sub>D5</sub> (m <sup>3</sup> /jour)	H <sub>D5</sub> (m <sup>3</sup> /jour)	P <sub>D5</sub> (m <sup>3</sup> /jour)
46	0	153 929	134 530	84 405	131 938

1 Les éléments du revenu requis de l'équilibrage utilisés pour déterminer le prix  
2 d'équilibrage à être remboursé par le client GNL sont : les coûts de pointe 61 894 000 \$  
3 et d'espace 126 974 000 \$<sup>2</sup>. Ces coûts convertis sur une base volumétrique sont  
4 présentés au tableau suivant. Il est à noter que ce tableau présente également les valeurs  
5 des bornes de prix minimum et maximum utilisées.

Prix pointe (¢/m <sup>3</sup> )	Prix espace (¢/m <sup>3</sup> )	Prix min (¢/m <sup>3</sup> )	Prix max (¢/m <sup>3</sup> )
402,3	2 258,7	-1,561	« non limité »

6 La formule d'équilibrage applicable aux clients du tarif D<sub>5</sub> est la suivante :

7 
$$(\text{prix pointe} * (P_{D5} - H_{D5}) + \text{prix espace} * (H_{D5} - A_{D5})) / (A * 365)$$

8 L'application des valeurs présentées précédemment a permis de déterminer le prix  
9 unitaire d'équilibrage pour le client GNL pour l'année 2016.

10 Soit pour la pointe :  $(402,3 * (131\ 938 - 84\ 405) / (153\ 929 * 365) = 0,340$

11 Soit pour l'espace :  $(2\ 258,7 * (84\ 405 - 134\ 530) / (153\ 929 * 365) = -2,015$

Prix de pointe (¢/m <sup>3</sup> )	Prix d'espace (¢/m <sup>3</sup> )	Prix équilibrage total (¢/m <sup>3</sup> )
0,340	-2,015	-1,561

<sup>2</sup> R-3879-2014, Cause tarifaire 2016, B-0732, Gaz Métro-109, Document 1, colonnes 6 et 7, ligne 14.